

# AVIS D'IMPÔT 2017

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

7454002270 0000

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRES. MORET-LOING-ET-ORVANNE  
28 RUE GRANDE BP 10  
77815 MORET LOING ET ORVANNE CED

eco' pli 67 STRASBOURG PIC 31.08.17 C10202



7454002270 0000

ASS INDIVISION THOMAS MICHE  
GESTIONNAIRE  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

### Vos références

Numéro fiscal : 10 38 606 058 091 C  
Référence de l'avis : 17 77 4496100 16

Numéro de propriétaire : 463 T00164H

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 0651 MBWKQH  
M THOMAS MICHEL JEAN ANTOINE L

21 AV MARCEAU  
75016 PARIS

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 04/08/2017  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 16/10/2017

581,00 €

$$\pi: 581 \times \frac{1}{3} = 193,67€$$

Paiement en ligne le 02/10/17  
à échéance 16/10/17  
CCP cpte n° 8.554.25R  
de montant 581,- € -

th -

Pour payer par  
smartphone ou  
tablette, flashez ce  
code avec  
l'application  
« Impots.gouv »



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
vos taxes foncières ? »

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

#### Vous pouvez à nouveau :

- payer par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- payer en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 1<sup>er</sup> jour du mois de la date limite de paiement.**

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

## Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.**

⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 009\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :  
TRES. MORET-LOING-ET-ORVANNE  
28 RUE GRANDE BP 10 77815 MORET LOING ET ORVANNE CED  
Tél : 01 60 70 51 76
- Sur le montant de votre impôt :  
SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE CELL FONC 10 RUE ETIENNE THIBAUT  
77875 MONTEREAU CEDEX  
Tél : 01 64 32 01 03

\* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 770 SEINE-ET-MARNE

Commune : 463 A THOMERY

	TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
<b>Propriétés non bâties</b>	Cotisations								
	2016								
	2017								
	Cotisation totale ③								
Variation ④	%	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	64,98%	%	2,37%	35,85%	1,494%	8,97%	%		
Taux 2017	64,98%	%	2,37%	35,85%	1,279%	8,96%	%		
Bases terres non agricoles	495		495	495	495	495			
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2016	320		12	177	7	44			
2017	322		12	177	6	44		561	
Variation	+0,63%	%	0%	0%	-14,29%	0%	%		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « Collectivité »									
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 3€.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			20
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 770 51 075 037 463 463 A W									

1536 TIP K - IMPRIMERIE NATIONALE - 2017 01 59/04 ND - Septembre 2017 - 2017-04-PP-003 843